

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 1 de 14

## **SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.**

### **1.1 Identificateur du produit:**

Nom commercial: PC 26

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations de la substance/du mélange: Résine polyuréthane à couler.

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Distributeur : Obeeliks bvba  
Tolstraat 73  
2000 Anvers  
Belgique  
Tel: +32 3 289 00 56  
Website: [www.obeeliks.com](http://www.obeeliks.com)  
E-mail: [info@obeeliks.com](mailto:info@obeeliks.com)

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence: Orfila (INRS): +33 1 4542 5959

## **SECTION 2. Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 tel que modifié:**

#### **Dangers pour la santé:**

#### **Résumé des dangers:**

Irritation oculaire , Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger par aspiration , Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **2.2 Éléments d'étiquetage:**



Pictogrammes de danger:

Danger

Signaalwoord:

Mentions de danger:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 2 de 14

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- bis(isopropyl)naphtalène

## 2.3 Autres dangers:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## **SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Informations générales:

Nature chimique : Polyether/polyesther polyol based mixture

<b>Nom Chimique</b>	<b>No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement</b>	<b>Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)</b>	<b>Concentration (%)</b>
Polyether Polyol	25214-63-5 01-2119471485-32-0002	Eye Irrit.2; H319	>= 30 - < 50
bis(isopropyl)naphtalène	38640-62-9 254-052-6	Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic1; H410	>= 25 - < 30
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8 265-149-8 /	Asp. Tox.1; H304	>= 10 - < 12,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des mesures de premiers secours:

#### **Général:**

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### **Inhalation:**

Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

#### **Contact avec la peau:**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

#### **Ingestion:**

Garder tranquille.



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 3 de 14

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes :

effets irritants

Lacrimation

Rougeur

#### 4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis:

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction:

##### **Moyens d'extinction appropriés:**

Mousse

Sable

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Brouillard d'eau

##### **Agents d'extinction inoffensifs pour les raisons de sécurité:**

Jet d'eau pulvérisée

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

##### **Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :**

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers:

##### **Équipement de protection spécial pour les pompiers:**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

##### **Information supplémentaire:**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

##### **Précautions individuelles :**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

#### 6.2 Précautions pour l'environnement:

##### **Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

##### **Méthodes de nettoyage :**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage:**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:

#### **Conseils pour une manipulation sans danger:**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

#### **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

#### **Mesures d'hygiène :**

Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris des produits incompatibles:

#### **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

#### **Précautions pour le stockage en commun**

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

#### **Autres données:**

Stable à température et pression ambiantes normales.

### 7.3 Utilisation finale spécifique:

#### **Utilisation(s) particulière(s) :**

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### **Limites d'exposition professionnelle**

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 5 de 14

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	VLE 8 hr	200 mg/m3	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

### Polyether Polyol

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Valeur: 13,9 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Valeur: 98 mg/m3

### bis(isopropyl)naphtalène

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,1 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,1 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 4,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7,4 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 30 mg/m3

### acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 85 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 24 mg/kg

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 6 de 14

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 43 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 12 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,58 mg/kg

## **Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

### bis(isopropyl)naphtalène

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 0,15 mg/l

Eau douce

Valeur: 0,00026 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,000026 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,94 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,094 mg/kg

Sol

Valeur: 0,19 mg/kg

### acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle

Eau douce

Valeur: 0,108 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0108 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,8 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,08 mg/kg

Sol

Valeur: 0,29 mg/kg

Intermittent releases

Valeur: 0,6 mg/l

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 100 mg/l

## **8.2 Contrôles d'exposition:**

### **Mesures d'ordre technique :**

Système efficace de ventilation par aspiration

ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

### **Équipement de protection individuelle :**



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 7 de 14

## **Protection des yeux:**

Ne pas porter de lentilles de contact.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

## **Protection des mains:**

### **Matériel de gant:**

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

## **Protection de la peau et du corps:**

Vêtement de protection

## **Protection respiratoire:**

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.

## **Mesures de protection :**

Éviter le contact avec la peau.

Porter un équipement de protection adéquat.

## **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:**

Informations générales

#### **Prévenir:**

Forme:	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	légère
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non déterminé.
Point de fusion / point de congélation:	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 ° C.
Point d'éclair:	200 ° C
Taux d'évaporation :	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure :	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur relative :	non déterminé
Densité :	0,98 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Masse volumique apparente :	non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans d'autres solvants :	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Donnée non disponible

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 8 de 14

Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable
Décomposition thermique :	Méthode: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique :	40-80 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique :	non déterminé
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non applicable
<u>9.2 Autres informations:</u>	
Tension superficielle :	non déterminé
Point de sublimation :	Non applicable

## **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Réactions dangereuses possibles:

Réactions dangereuses : Réagit avec les substances suivantes:

Isocyanates

Conserver à l'écart des oxydants, et des produits acides ou alcalins.

### 10.4 Conditions à éviter:

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matériaux à interaction chimique:

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### **Toxicité aiguë**

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

#### bis(isopropyl)naphtalène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,64 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

#### distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401



# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 9 de 14

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4,951 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

## **Corrosion cutanée / irritation cutanée**

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

is(isopropyl)naphtalène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

distillats légers (pétrole), hydrotraités:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

## **Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

is(isopropyl)naphtalène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

BPL: oui

## **Sensibilisation des voies respiratoires / peau**

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis(isopropyl)naphtalène:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

## **Mutagénicité dans les cellules germinales**

### **Cancérogénicité**

### **Toxicité pour la reproduction**

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 10 de 14

Produit:

Remarques: Non applicable

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Toxicité à dose répétée**

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité par aspiration**

**Information supplémentaire**

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité:**

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

#### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,013 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: semi-static test

#### **distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 11 de 14

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

## 12.2 Persistance et dégradabilité:

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 310

BPL: oui

### **distillats légers (pétrole), hydrotraités:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

## 12.3 Bioaccumulation:

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

### **bis(isopropyl)naphtalène:**

Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): > 500

Méthode: OCDE ligne directrice 305

BPL: oui

## 12.4 Mobilité dans le sol:

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Autres effets nocifs:

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

**Produit:** En accord avec les réglementations locales et nationales.

Le récipient vide est dangereux.

Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 12 de 14

Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

**Emballages contaminés:** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

ADR/IMDG/IATA: UN 3082

### 14.2 Nom d'expédition conforme aux règlements types des Nations Unies

ADR/IMDG/IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin)

### 14.3 Classe (s) de danger pour le transport

ADR/IMDG/IATA 9

### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADR/RID/ADN**

Groupe d'emballage III

Code de classification: M6

Numéro d'identification du danger : 90

Etiquettes : 9

Remarques : ADR: These substances when carried in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 l or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of ADR provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

#### **IMDG**

Groupe d'emballage : III

Etiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

Remarques : IMDG: Marine pollutants packaged in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 l or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids are not subject to any other provisions of this Code relevant to marine pollutants provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8. In the case of marine pollutants also meeting the criteria for inclusion in another hazard class all provisions of this Code relevant to any additional hazards continue to apply.

#### **IATA**

Instructions de conditionnement (avion cargo): 964

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

Groupe d'emballage : III

# Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 13 de 14

Etiquettes :

9

Remarques :

IATA: These substances when transported in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of these Regulations provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.

## 14.5 Dangers environnementaux

ADR:

Oui

IMDG:

Marine polluant

IATA:

n.a.

## 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non applicable

## 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

### 15.1 Réglementations / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange:

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) :

xylène, mélange d'isomères

isobutanol

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphthes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds	2.500 t	25.000 t

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juin 2016

Nom du produit: PC 26

Page: Page 14 de 14

## **SECTION 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases R et des phrases H dans les sections 2 et 3:

### **Phrases H:**

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte complet pour autres abréviations:**

Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration

Eye Irrit. : Irritation oculaire

### **Information supplémentaire**

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.